

Manipulation de substances dangereuses



Les substances dangereuses et leurs risques

Les substances dangereuses sont présentes dans toutes les entreprises.

- **Détergents acides** (p.ex. détartrant, nettoyant pour sanitaires)
- **Détergents alcalins** (p.ex. nettoyant pour tuyaux, nettoyant pour barbecue)
- **Désinfectants**



Extrêmement inflammable



Nocif

H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées



Comburant



Irritant

H330 : mortel par inhalation



Corrosif

H 314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Film – Napo



Sommes-nous concernés ?

Quelles sont les substances dangereuses présentes chez nous ?

Qui travaille avec des substances dangereuses ?

Que faire ?

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Halades Alco
Révision : 03.02.2020 Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)
Date d'édition : 04.03.2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Halades Alco (1001065)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
PC 0.67 - Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur : Halag Chemie AG
Rue : Weienstrasse 30
Code postal/Lieu : CH-8355 Adorf
Téléphone : +41584336868
Télécopie : +41584336879
Contact : Matthias Trösch (matthias.troesch@halagchemie.ch)

Représentation de l'UE (CLP/REACH):
Rue : WOG Logistics GmbH
Code postal/Lieu : Radetzkystr. 126
Téléphone : AT-8485 Hohenems
Télécopie : +43 55 769 06 22
E-mail : +43 55 769 06 22 10
admin@worldofgreen.at

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) - Point d'exclamation (GHS07)
Mention d'avertissement
Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage
PROPANE-2-OL ; N° CAS : 67-63-0

Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des éclatines, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

2.3 Autres dangers
Aucune

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Composants dangereux
PROPANE-2-OL ; N° CE : 200-661-7; N° CAS : 67-63-0
Poids : 60 - 70 %

Page : 1 / 6 (FR / CH)

Lire la fiche de sécurité – identifier les situations de travail préjudiciables.

Mesures

- Stocker les produits de façon sûre.
- Déterminer et fournir les EPI nécessaires.
- Définir une procédure d'urgence.
- Instruire les collaborateurs.

Incarner la sécurité

- Donner l'exemple.
- Respecter les règles.

Que faire ?

Le principe STOP

S

Mesures de substitution

Remplacer les outils / comportements de travail nocifs par d'autres moins nocifs

T

Mesures techniques (moyens auxiliaires)

Installations de dosage, systèmes fermés, bonne ventilation

O

Mesures organisationnelles

Instructions de travail, formation des collaborateurs, éviter l'urgence

P

Mesures personnelles

Lunettes et gants de protection, protection de la peau

Stockage



- Ne stocker qu'une quantité minimale sur le site**
- Stock fermé dans un local approprié – règles d'accès**
- Tenir une liste des stocks**
- À partir de 100 kg : stockage séparé (acides / soudes / produits chlorés / etc.)**
- À partir de 1000 kg : compartiments coupe-feu séparés**
- Substances comburantes : compartiments coupe-feu séparés à partir de 100 kg**
- Substances inflammables : respecter les zones EX**
- Cuves de réception à partir de 100 kg**
- Des EPI doivent être prévus pour les urgences (y compris douche oculaire)**

Manipulation de substances dangereuses

Respectez les prescriptions des fournisseurs.

Respectez les règles de la fiche de données de sécurité.

Portez un équipement de protection individuelle.

- Il faut utiliser des lunettes de protection lorsque des éclaboussures peuvent atterrir dans les yeux (manipulation libre de produits concentrés).
- Des gants appropriés doivent être portés systématiquement.
- Si nécessaire, portez un tablier et des bottes.

Gants de protection contre les produits chimiques – marquage



Travailler avec des gants



Enfiler de bons gants à la bonne taille.

Toujours bien laver les gants réutilisables avant de les retirer et les renouveler à temps.

Se laver les mains après avoir enlevé les gants.

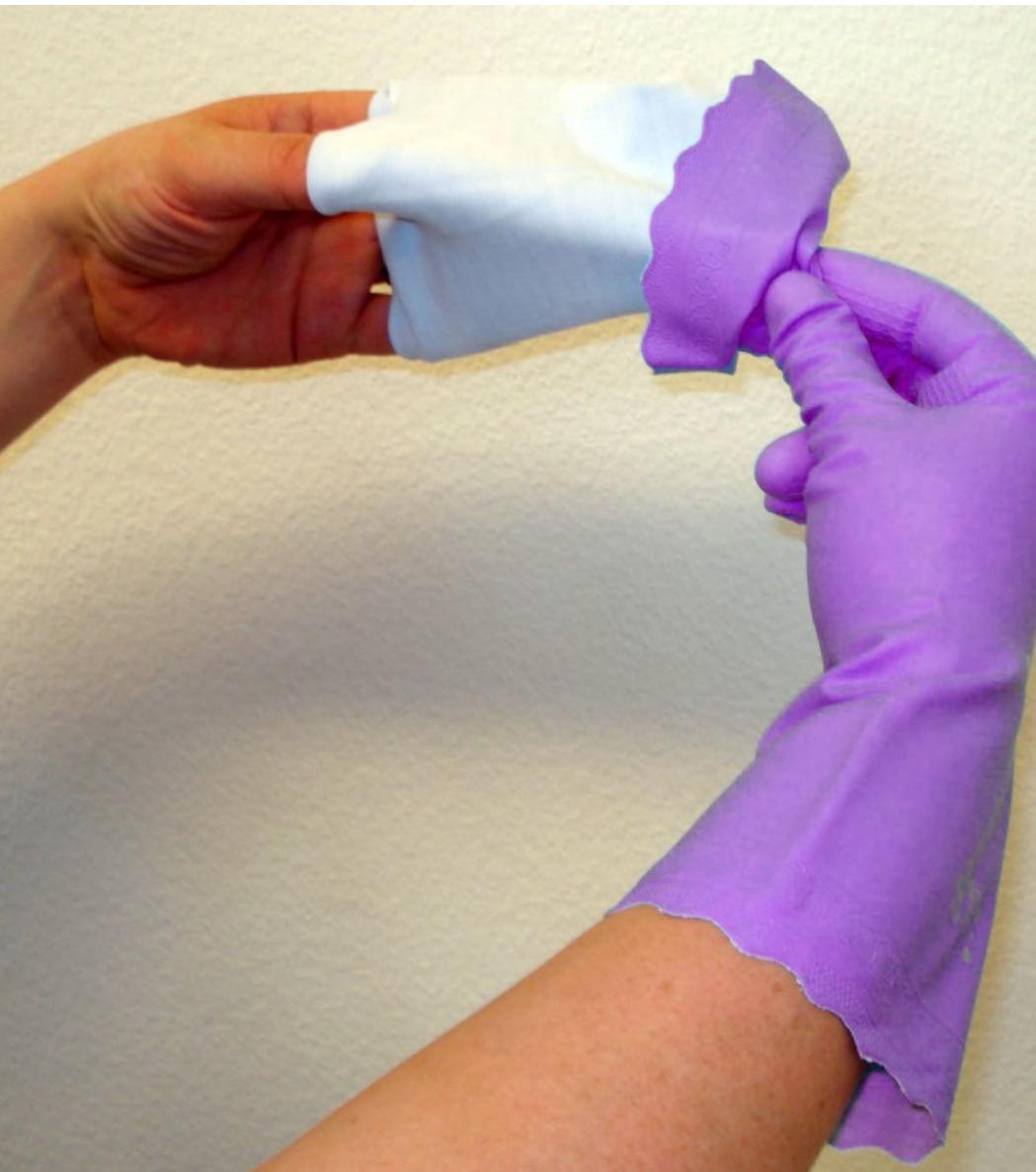
Sécher les gants humides de transpiration avant de les utiliser.

À la fin du travail, appliquer une crème régénérante pour les mains.

Retirer les gants convenablement



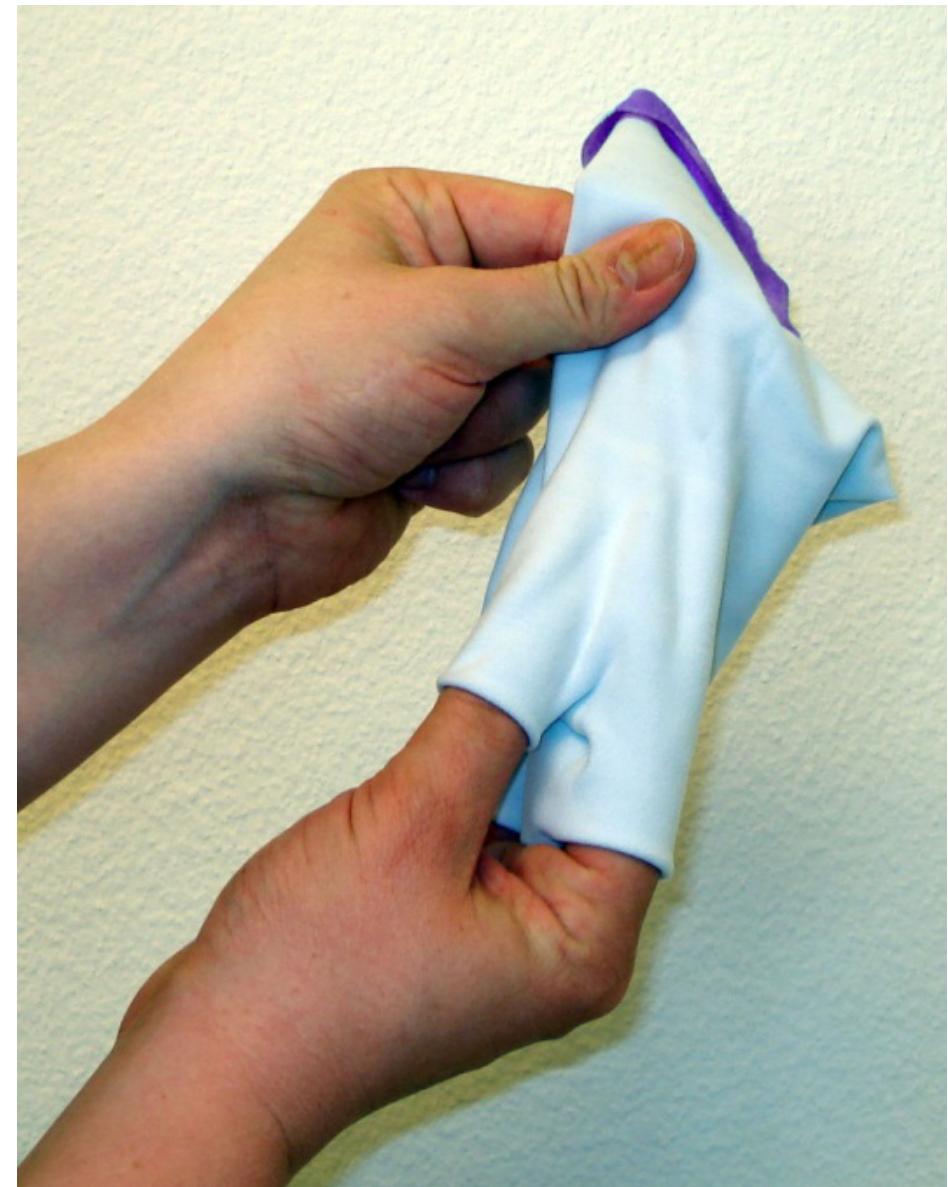
Saisir le gant de l'extérieur



Le retourner



Saisir le gant de l'intérieur



Le retourner

Et maintenant ?

Qu'allez-vous pouvoir changer et améliorer dans votre travail ?

Que pouvons-nous changer et améliorer dans l'établissement ?

SAFE AT WORK

Unfälle verhüten, Berufstätige schützen.

Prévenir des accidents, protéger les travailleurs.

Prevenire incidenti, proteggere lavoratori.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

safeatwork.ch